

COMPTE RENDU
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt six juin à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.

Date de la convocation : 22/06/2018	Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7	Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Laurette ANGELI, Candice BOUTAVIN, Denise CALDAS, François GAUDU, Damien BOURGADE, Gérard MAUQUIÉ, Richard VALMALLE.

Procurations : Kathy DURAND à Laurette ANGELI, Noël DESORT à Richard VALMALLE

Absents excusés : Émilie MARTIN, Joris MAMOURI

Secrétaire de séance : Laurette ANGELI

Ordre du jour :

- ✓ Intention d'aliéner
- ✓ Décision Modificative n°3
- ✓ Questions diverses

1) Intention d'aliéner

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la propriété appartenant à la SCI FRAPPART, situé lieu-dit « Le Ranquet » est en cours de vente et que la commune peut préempter.

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

2) Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retirer ce point de l'ordre du jour, la décision modificative envisagée n'étant plus nécessaire.

Questions diverses :

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal qu'il a été informé par le Directeur de Sésame Autisme d'un dysfonctionnement du dispositif d'assainissement de l'ESAT la Pradelle. Le SPANC instruit ce dossier pour la Communauté de Commune.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du suivi des travaux d'accessibilité. Après concertation, les vérins d'ouverture de la Mairie, prévus initialement, seront remplacés par un visiophone aux normes actuelles.

Concernant l'église, les vérins d'ouverture initialement prévus seront remplacés par une porte 2 tiers / 1 tiers en châtaigner avec ouverture aux nouvelles normes PMR. La création de la place de parking réservée aux personnes handicapée fera l'objet d'une reprise de chaussée jusqu'à l'entrée de l'église avec réalisation d'un caniveau grille qui détournera les eaux de ruissellements qui ont tendance à inonder l'entrée de l'édifice par forte pluie.

L'école sera également équipée d'un visiophone.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 19h30.